

Accueillir des artistes plasticiens étrangers en France

Bulletin d'inscription
sur www.cipac.net
Renseignements :
formation@cipac.net
01 44 79 10 85

Siret 415 293 208 00054
Organisme de formation
no 11 75 39734 75
Référéncé au Datadock
TVA non applicable
en vertu de l'article 261-4°-4°-a
5° alinea du CGI

**Quelles sont les procédures à suivre pour accueillir et travailler, en France, avec des artistes plasticiens étrangers ?
Quels sont les particularités des lois françaises et européennes ?
Cette formation abordera les obligations administratives, sociales et fiscales liées à l'accueil de plasticiens étrangers.
Il s'agira aussi d'apporter à chaque participant les compétences permettant d'appréhender les contraintes juridiques de l'accueil des artistes étrangers.**

PUBLICS

Cette formation s'adresse aux administrateurs, aux chargés de production, de résidence ou d'exposition et à toute personne amenée à accueillir des artistes étrangers.

DOMAINES DE COMPÉTENCES

PROFESSIONNELLES

- Direction et administration
- Production culturelle
- Développement et partenariats

PRÉ-REQUIS

Professionnels d'au moins un an d'expérience dans les domaines de compétences visés.

FORMACODE® : 33012

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Transmission de documents pédagogiques
- Étude d'outils ressources.
- Sitographie, bibliographie.

ATTESTATION DE FORMATION

Il sera demandé au stagiaire de signer une feuille d'émargement par demi-journée. Une attestation de formation lui sera remise à l'issue du programme s'il en a suivi l'intégralité avec assiduité.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Afin de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés par les objectifs du programme, il complètera une évaluation des acquis de la formation. Un questionnaire de satisfaction lui sera également soumis.

EFFECTIFS FORMÉS

Cette formation est organisée pour un effectif maximal de 15 stagiaires.

CONTENU

1/ Autorisation de séjour

- Les différents types de visas : dispenses et procédures associées.
- Les titres de séjour : conditions d'attribution et procédure.
- Les titres de séjour « Passeport talent » et « Profession indépendante » : conditions d'attribution et spécificités.

2/ Réglementation, contractualisation et obligations déclaratives

- Autorisations de travail.
- Présomption de salariat.

3/ Cotisations et protection sociale

- Pays de versement des cotisations sociales : principes.
- Conventions bilatérales de sécurité sociale.
- Cotisations.
- Couverture sociale.

4/ Fiscalité : retenue à la source et TVA

- Pays d'imposition, retenue à la source : principes.
- Conventions fiscales.
- Montant, calcul et modalités de versement de la retenue à la source.
- TVA.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, le stagiaire sera en mesure de :

- Analyser les différentes situations d'accueil d'un plasticien étranger.
- Appréhender le cadre juridique, social et fiscal propre à l'accueil d'artistes étrangers en France.
- Identifier les interlocuteurs et les procédures associés.

FORMATEUR

Anais Lukacs • responsable de MobiCulture, experte sur les modalités de la circulation internationale.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates: lundi 9 octobre 2023

Durée: 1 jour, soit 7 heures de formation au total

Frais de formation: 380 euros coût net

Horaires: 10h-13h et 14h-18h

Lieu: Paris -République